



## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 novembre 2017

### *PROCÈS-VERBAL*

Le quatorze novembre deux mil dix-sept à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de Seully, légalement convoqué par M. Thierry DEGUINGAND, Maire s'est réuni salle du Conseil à la Mairie.

#### *Nombre de conseillers*

- en exercice : 11
- présents : 09
- votants : 09
- absents : 02

Date de la convocation: 10 novembre 2017

Etaient présents: Mmes et Mrs. Jacqueline SOTH, Corine TEXEDRE, Séverine MANON, Virginie COCHEREAU, Jacky FUMARD, Thierry DEGUINGAND, Philippe MEUNIER, Cirice de WECK, Bruno FRADET

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Mickaël MANCEAU, Alain MARTIN

M Bruno FRADET été nommé secrétaire

Le Procès-verbal de la précédente séance, lu, a été adopté à l'unanimité.

#### **1°- Objet : Avis sur Convention avec le Département d'Indre et Loire relative à l'aménagement d'une section de la RD 117**

Après lecture de la Convention, ci-jointe, entre le département d'Indre et Loire et la Commune de Seully relative à l'aménagement d'une section de la RD 117, le conseil municipal décide d'accepter cette convention et autorise Monsieur Thierry DEGUINGAND, Maire, à la signer.

## **2°- Objet : Avis sur la convention du SIEIL pour la mise à disposition du parc existant d'éclairage public**

Après lecture de la Convention, ci-jointe, entre le SIEIL et la Commune de Seully relative à la mise à disposition du parc existant d'éclairage public sur la commune de Seully, le conseil municipal décide d'accepter cette convention et autorise Monsieur Thierry DEGUINGAND, Maire, à la signer.

## **3°- Objet : CC-CVL : Développement du Service Instruction Droit des Sols**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes a mis en place, fin 2014, un service communautaire d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) pour les 15 communes (hors Chinon), mutualisé avec la Ville de Chinon.

Depuis les communes d'Anché et de Cravant-les-Coteaux ont intégré la CC-CVL tout comme la commune de Chouzé-sur-Loire le sera au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le recrutement d'un agent instructeur supplémentaire est alors devenu nécessaire. Dans ce cadre, le Conseil Communautaire du 21 juin 2017 a approuvé un nouveau tableau des effectifs permanents, avec la création d'un poste d'instructeur ADS contractuel à temps complet pour une durée d'un an, sur un grade de catégorie B.

Lors de sa séance du 21 septembre 2017, le Conseil Communautaire a confirmé le développement du service ADS mutualisé.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision du Conseil Communautaire rendu exécutoire par sa délibération 2017/241 en date du 21 septembre 2017.

## **4°- COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2018**

Monsieur le Préfet d'Indre et Loire ayant pris un arrêté autorisant l'extension du périmètre de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire avec l'adhésion de la commune de **Chouzé-sur-Loire**, le Conseil Communautaire a décidé dans sa séance du 21 septembre 2017 de modifier la composition du Conseil Communautaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le nombre de conseillers est porté à 50 et la répartition est la suivante :

Communes	Nombre de sièges
CHINON	14
BEAUMONT EN VERON	6
AVOINE	4
CHOUZE SUR LOIRE	4
HUISMES	3
SAVIGNY EN VERON	3
ST BENOIT LA FORET	2
RIVIERE	2
CRAVANT LES COTEAUX	2
LA ROCHE CLERMAULT	1
MARCAY	1
CINAI	1
ANCHE	1
ST GERMAIN SUR VIENNE	1
SEULLLY	1
LERNE	1

THIZAY	1
CANDES ST MARTIN	1
COUZIERS	1

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la nouvelle composition du Conseil Communautaire et la modification des statuts de la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire.

#### **5°- CC-CVL : Compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018 – Modification des statuts**

La Loi MAPTAM du 27 janvier 2014 transfère aux collectivités la compétence obligatoire relative à la *gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations* (GEMAPI).

La compétence GEMAPI est transférée de plein droit par les dispositions législatives.

Par décision du 21 septembre 2017, le conseil communautaire a décidé de modifier les statuts de la communauté de communes pour intégrer la compétence obligatoire GEMAPI.

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes pour intégrer la compétence GEMAPI.

#### **6°- CC-CVL : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION**

Par délibération le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 21 septembre 2017, a décidé de réviser les attributions de compensation :

- Pour fixer les attributions de compensation des communes d'Anché et de Cravant-les-Côteaux
- Pour rendre aux communes la charge des sorties scolaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le tableau ci-dessous voté par le Conseil Communautaire le 21 septembre 2017.

##### **Anché et Cravant**

	Attribution de compensation 2017	Attribution de compensation 2018
Commune d'Anché	6 828 €	5 122 €
Commune de Cravant les Coteaux	632 €	- 2 728 €

##### **Autres Communes**

	Attribution Compensation 2017	Sorties scolaires	Attribution Compensation 2018
Avoine	2 415 683 €	+ 4 100 €	2 419 783 €
Beaumont en Véron	222 877 €	+ 7 300 €	230 177 €
Huismes	139 384 €	+ 18 300 €	157 684 €
Savigny en Véron	136 690 €	+ 5 500 €	142 190 €
Chinon	71 458 €	+ 24 000 €	95 458 €
Saint Benoit la Forêt	204 188 €	/	204 188 €
Rivière	2 109 €	+ 3 000 €	5 109 €
Candes Saint Martin	- 31 781 €	+ 1 231 €	- 30 550 €
Cinçais	- 37 863 €	+ 2 341 €	- 35 522 €

Couziers	- 15 397 €	+ 699 €	- 14 698 €
Lerné	- 48 247 €	+ 1 664 €	- 46 583 €
Marçay	- 57 380 €	+ 2 705 €	- 54 675 €
La Roche Clermault	- 71 543 €	+ 2 802 €	- 68 741 €
Saint Germain sur Vienne	- 37 665 €	+ 2 108 €	- 35 557 €
Seuilly	- 47 415 €	+ 1 912 €	- 45 503 €
Thizay	- 26 503 €	+ 1 538 €	- 24 965 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'approuver la révision des attributions de compensation votée par la communauté de communes Chinon Vienne et Loire

### **7°- Groupe de travail pour le CIAS**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que Jean-Luc DUPONT, Président de la Communauté de Communes propose la création d'un groupe de travail pour le CIAS qui sera chargé d'examiner la gestion de cet établissement et sa conformité avec les objectifs de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

Sa composition serait la suivante :

M. Didier GODOY, M. Daniel DAMMERY, Mme Martine MILLET, un représentant de la Mairie de Chouzé sur Loire et un adjoint de la Municipalité de Seuilly

Monsieur Philippe MEUNIER, 2<sup>ème</sup> Adjoint souhaite participer à ce groupe de travail, les membres du Conseil décident donc de proposer Monsieur Philippe MEUNIER pour participer à ce groupe de travail du CIAS

### **8°- Questions diverses**

NOEL des enfants de Seuilly, le Dimanche 17 décembre de 15h à 17h

Vœux du Maire, le 12 janvier à 19h

Distribution des Colis des anciens le 22 et 23 décembre

Les travaux de l'église de l'installation campanaire sont réalisés et la mise en accessibilité démarre fin novembre

Les travaux de mise en accessibilité du secrétariat démarrent fin novembre

Les travaux de mise en sécurité du coteau (1<sup>ère</sup> tranche) sont terminés

Le logement du presbytère a été désinfecté et désinsectisé afin de pouvoir prévoir les travaux de rénovation en 2018

Prochaine réunion de conseil fixé au 9 janvier 2018 à 18h45

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 21h05

Fait et affiché à Seuilly, le 24 novembre 2017.

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Bruno FRADET

Th. DEGUINGAND